

PARIS | STATIONNEMENT Des dizaines de milliers d'automobilistes les utilisent abusivement chaque semaine. Et pour cause : les voitures de contrôle automatique sont incapables de constater la présence du justificatif nécessaire pour ne pas payer.

La fraude massive au ticket handicapé

Elie Julien
et Mathieu Hennequin

BOULEVARD DE GRENNELLE, dans le XV^e arrondissement. Ce duo de touristes est ravi d'avoir trouvé une place pour se garer avec une vue de choix... sur la tour Eiffel. Puis vient le moment de l'horodateur : le prix demandé pour leur SUV dépasse les 100 €. Ils reprennent la route, à la recherche d'une autre solution. Pour éviter les tarifs de stationnement jugés trop élevés par certains automobilistes, Serge, conducteur d'un scooter, accepte de dévoiler sa combine. « Je prends un ticket handicapé qui offre le stationnement dans toutes les rues de Paris pour vingt-quatre heures. C'est un copain policier qui m'a donné l'astuce il y a un peu plus d'un mois. Avant, je garais mon scooter avec la plaque tournée vers les trottoirs », dévoile le quadragénaire. Comme lui, ils seraient des dizaines de milliers à profiter d'une faille dans l'offre de stationnement à Paris.

Au fil des rues, la combine utilisée par Serge se révèle bien plus répandue qu'on l'aurait imaginé. Sur près d'un millier de pare-brise scrutés, plus d'une centaine de véhicules ont apposé un ticket « tarif handi ». Au moins un sur dix. Problème : la carte mobilité inclusion, ou carte handicap, ne l'accompagne pas. Ce qui est obligatoire. Un oubli ? Non, une manœuvre volontaire pour échapper aux « sulfateuses », comme les appellent les défenseurs des automobilistes. Dans leur viseur : les voitures de contrôle automatique du stationnement, ou Lapi (Lecture automatisée de plaques d'immatriculation), mises en place en 2018 par des sociétés privées auxquelles la Ville de Paris a confié cette mission.

En décembre 2023, déjà, en Conseil de Paris, l'élu communiste du XIX^e arrondissement Jean-Philippe Gillet dénonçait l'automatisation du contrôle du stationnement. Laquelle permet « à chaque place d'être contrôlée deux fois par jour », se félicitait-on à la mairie. « Avant que ces véhicules ne circulent pour distribuer les amendes de manière automatisée, le nombre de ce que l'on appelle pudiquement les forfaits post-stationnement (FPS) s'établissait autour

de 2,5 millions en moyenne par an. L'automatisation a fait son œuvre et nous atteignons aujourd'hui un chiffre de 4,8 millions de FPS annuels (il s'agissait du bilan 2022) », jugeait-il. Un chiffre qui a même atteint 5,2 millions de FPS en 2023. Sauf que, depuis la fin des fameuses per-venches, qui exerçaient avant 2018, ces véhicules automatiques avec leurs petites caméras ne peuvent s'assurer que le ticket handicap est accompagné d'une carte justifiant son utilisation sur le tableau de bord. Ce que les automobilistes parisiens ont bien compris.

Encore 37 000 vérifications effectuées par des agents

Pour tenter de contrer cette fraude, la Ville s'en remet aux « 15 % des 250 000 contrôles, soit plus de 37 000 », encore réalisés par des agents chaque jour. « Nous les envoyons dans des zones où nous remarquons un grand nombre de tickets handi qui paraît anormal », reconnaît David Belliard, l'adjoint (EELV) à Anne Hidalgo chargée de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du Code de la rue et de la voirie.

Quelle est l'ampleur de la fraude ? Si la Ville nous a d'abord évoqué la production d'environ 200 000 tickets pour personne en situation de handicap chaque semaine, « il n'y en a que 120 000 sur les 500 000 tickets totaux délivrés hebdomadairement », nuance David Belliard. Signe de l'augmentation cette fraude, ils n'étaient « que » 18 000 par jour en mars 2022. Un nombre démesuré au regard des 150 000 cartes mobilité inclusion (carte handicapé) que compterait l'Île-de-France.

D'autant que la Ville a, depuis mai 2022, mis en place une plateforme pour permettre aux déten-

teurs de carte handi de référencer jusqu'à deux véhicules. Un dispositif né après qu'énormément de personnes en situation de handicap ont reçu des dizaines de milliers de FPS indus. Ainsi, 22 000 véhicules sont aujourd'hui référencés : leurs conducteurs n'ont plus à prendre de ticket. De quoi rendre le nombre de ceux délivrés chaque semaine pour conducteurs handicapés encore plus suspect.

Cette fraude inquiète Mélanie, tétraplégique et membre de l'association Odaas pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, qui en a fait l'un de ses chevaux de bataille. « Tous les usagers abusant de ce système... Cela m'énerve. Ça aura des conséquences pour nous. On paiera par la suite, c'est sûr », redoute la jeune femme.

Pas de changement prévu par la municipalité

Pour M^e Rémy Josseaume, avocat spécialiste du droit de la route, « cette fraude est apparue à peu près au même moment que les sulfateuses à PV. Les automobilistes cherchent toutes les techniques pour tenter d'échapper à la verbalisation. Sans compter les nombreuses fausses cartes handicapé en circulation ». Selon lui, la fraude au ticket handicapé n'a jamais fait l'objet d'aucune poursuite en justice. « Le fraudeur pourrait aussi tout à fait honnêtement expliquer qu'il s'est trompé au moment où il a entré des éléments sur l'horodateur ». Les automobilistes qui se font sanctionner par les agents à pied n'échappent pas à un forfait post-stationnement de quelques dizaines d'euros, de 25 à 225 € selon la catégorie du véhicule et la zone. « Au prix du stationnement payant, cela reste rentable, même si je me faisais attraper une fois par mois », termine Serge.



Cette fraude est apparue à peu près au même moment que les sulfateuses à PV

M^e Rémy Josseaume, avocat spécialiste du droit de la route



À l'automne, des petits malins collent des feuilles d'arbre sur les plaques d'immatriculation pour échapper aux contrôles automatiques. (Illustration)



TRICHE | Ces méthodes illégales pour camoufler les plaques et éviter les procès-verbaux

Pauline Darvey avec E.J.

ET SI UNE FEUILLE DE PLATANE venait enrayer un système de contrôle bien huilé ? Depuis le 1^{er} janvier 2018, les « pervenches » parisiennes ont été remplacées par des véhicules électriques privés équipés d'un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation (Lapi). Rien ou presque n'échappe à l'objectif de leurs caméras, qui peuvent scanner jusqu'à 1500 plaques par heure.

De redoutables « sulfateuses à PV » pour vérifier si les voitures et désormais les deux-roues thermiques – qui doivent passer à la caisse pour se garer dans la capitale depuis le 1^{er} septembre 2022 – ont bien payé leur stationnement.

Adhésif, morceaux de carton, serviettes...

Sauf que certains ont vite trouvé des astuces frauduleuses pour éviter de passer à l'horodateur tout en essayant d'échapper aux amendes.

L'idée générale est toujours la même : dissimuler totalement ou en partie sa plaque d'immatriculation pour en empêcher la lecture par l'appareil de contrôle. Les méthodes, évidemment toutes illégales, donnent à voir un florilège d'inventivité. « J'utilise les feuilles mortes, illustre un conducteur sur un forum. Mais ce n'est valable que pendant la saison d'automne. Il me faudrait une feuille quatre saisons. » Un petit tour sur les réseaux sociaux permet de constater que cette technique « nature » est assez répandue dans la capitale.

Pas besoin pour autant d'attendre que les arbres perdent leurs feuilles pour tenter d'esquiver les PV. Tous les moyens du bord sont bons. Des motards et des automobilistes utilisent des bouts d'adhésif, des morceaux de carton ou encore des serviettes. D'autres vont plus loin en recouvrant entièrement leur voiture ou leur deux-roues. « Voilà déjà deux semaines que je bâche totalement mon scooter, plaque compri-

se, et je n'ai pas reçu de prune », témoigne en ligne un autre fraudeur, qui estime que le prix du stationnement « est vraiment abusé à Paris ».

Une amende de 135 € pour les contrevenants

Des sprays censés camoufler les plaques ont aussi investi la Toile. Des produits à moins de 10 €. « L'efficacité douteuse, comme semblent le démontrer plusieurs vidéos en ligne. Avec ces techniques, le risque n'est pas uniquement de voir le stratagème échouer, mais également de devoir payer in fine le forfait post-stationnement.

David Belliard, adjoint (EELV) aux transports d'Anne Hidalgo, rappelle que les contrevenants « s'exposent à une amende de 135 € ». « Lorsque les équipes de la police municipale constatent des plaques dissimulées, elles alertent la police nationale », complète l'élu. Des types de fraude qui représenteraient « environ 10 cas par jour ». Ce qui reste « assez minoritaire », selon lui.

Avec le « handi ticket », on peut stationner vingt-quatre heures gratuitement dans la capitale. (Illustration)

« Je n'ai aucun scrupule »

Voilà six mois que Philippe, qui se rend à Paris tous les jours en voiture pour travailler, ne paye plus un centime de stationnement. « J'ai rencontré quelqu'un qui m'a parlé de cette technique pour ne plus payer : il suffit d'utiliser un ticket handi qui ne demande aucun justificatif sur l'application ou aux horodateurs. C'est très simple, il y a juste à rentrer sa plaque », souffle ce sexagénaire. « Je n'ai reçu aucune amende pour le moment. Je me suis aperçu qu'énormément de gens connaissent cette astuce », s'amuse le Francilien. Quelques jours de test ont achevé de le convaincre : Philippe participe désormais activement à cette vaste fraude. « Les tarifs à Paris sont prohibitifs. Cela me coûterait 162 € par jour si je payais, alors je n'ai aucun scrupule vis-à-vis de la Ville, qui a mis en place ces tarifs. Je profite de cette lacune du système », considère-t-il. Si les prix pour se « garer étaient corrects, je ne le ferais pas », assure l'automobiliste. « Avant, c'était 6 ou 8 € de l'heure. Mais là, c'est abusif. Déjà qu'on ne peut plus circuler dans la capitale... », reproche-t-il, en référence aux dernières mesures visant à réduire la place de la voiture à Paris, comme la zone à trafic limité dans Paris-Centre. S'il reconnaît « qu'il doit y avoir un gros manque à gagner pour les finances de la Ville », Philippe admet avoir partagé avec de nombreux amis cette « astuce ». « On peut dire qu'on s'est trompé au moment de choisir sur l'horodateur, plaider l'erreur. Je vois que les artisans ont aussi d'autres techniques, comme cacher leur plaque d'immatriculation avec un sac de ciment, des gravats... » énumère-t-il. Pas de scrupules vis-à-vis de la Ville, mais Philippe n'est-il pas gêné vis-à-vis des personnes en situation de handicap ? « Non, je n'ai pas fait de fausse carte handicapé ou je ne me gare jamais sur les places destinées à ces personnes, assure-t-il. Là, ça me gênerait. » Le conducteur continuera sa fraude « tant que c'est possible », avec n'importe lequel de ses trois véhicules.

E.J. et M.H.



J'utilise les feuilles mortes (...) Il me faudrait une feuille quatre saisons.

Un internaute qui dissimule sa plaque d'immatriculation